

ANNEXES

Charte AEU

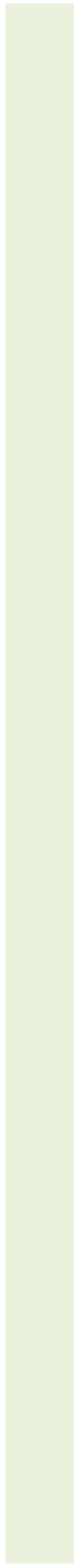
PLERIN

Conduite d'une

Approche Environnementale de l'Urbanisme
dans le cadre de l'élaboration du PLU

Charte d'objectifs environnementaux

Juin 2011



Préambule

Cette charte de développement durable a été élaborée par une démarche parallèle à celle de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Cette réflexion s'est déroulée dans la continuité du diagnostic communal élaboré sur les thèmes du paysage, de l'environnement, des morphologies urbaines, des déplacements, de l'évolution socio-démographique de la commune, des enjeux économiques.

Pour les élus, l'environnement doit être un facteur décisif de nature à orienter le projet urbain qui sera validé dans le PLU, mais aussi les politiques publiques menées sur la commune dans le domaine de l'urbanisme et au sens plus large de l'aménagement du territoire.

Les études intègrent donc une **Approche Environnementale de l'Urbanisme** (AEU ®) L'AEU ® est une aide à la décision dans la prise en compte des questions environnementales et de développement durable tout au long d'un projet urbain. A ce titre, elle a permis et permettra :

- D'assurer une animation et une sensibilisation de l'ensemble des acteurs pour créer une culture partagée autour des enjeux environnementaux et de développement durable,
- D'inscrire le projet dans une démarche transversale, participative et évolutive,
- D'aller plus loin que la réglementation en matière d'environnement et de développement durable.

L'AEU ® se formalise au travers d'une **charte d'objectifs**. Cette charte permettra d'enrichir le projet de PLU et d'assurer sa durabilité en mettant un accent tout particulier sur les économies d'énergies, les nouvelles manières de se déplacer en ville (et donc de moins polluer), la préservation des espaces naturels et des paysages, la gestion économe de l'espace et la diversité des formes d'habitat, la préservation et gestion de l'eau, le traitement des déchets,...

Pour mener à bien cette démarche, la collectivité a fait appel aux compétences d'une équipe de bureau d'études :

- **Atelier du Canal : animation générale de l'étude et intervention dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et du paysage, de la gestion de l'eau et des déplacements**
- **POLENN : climat et énergie**

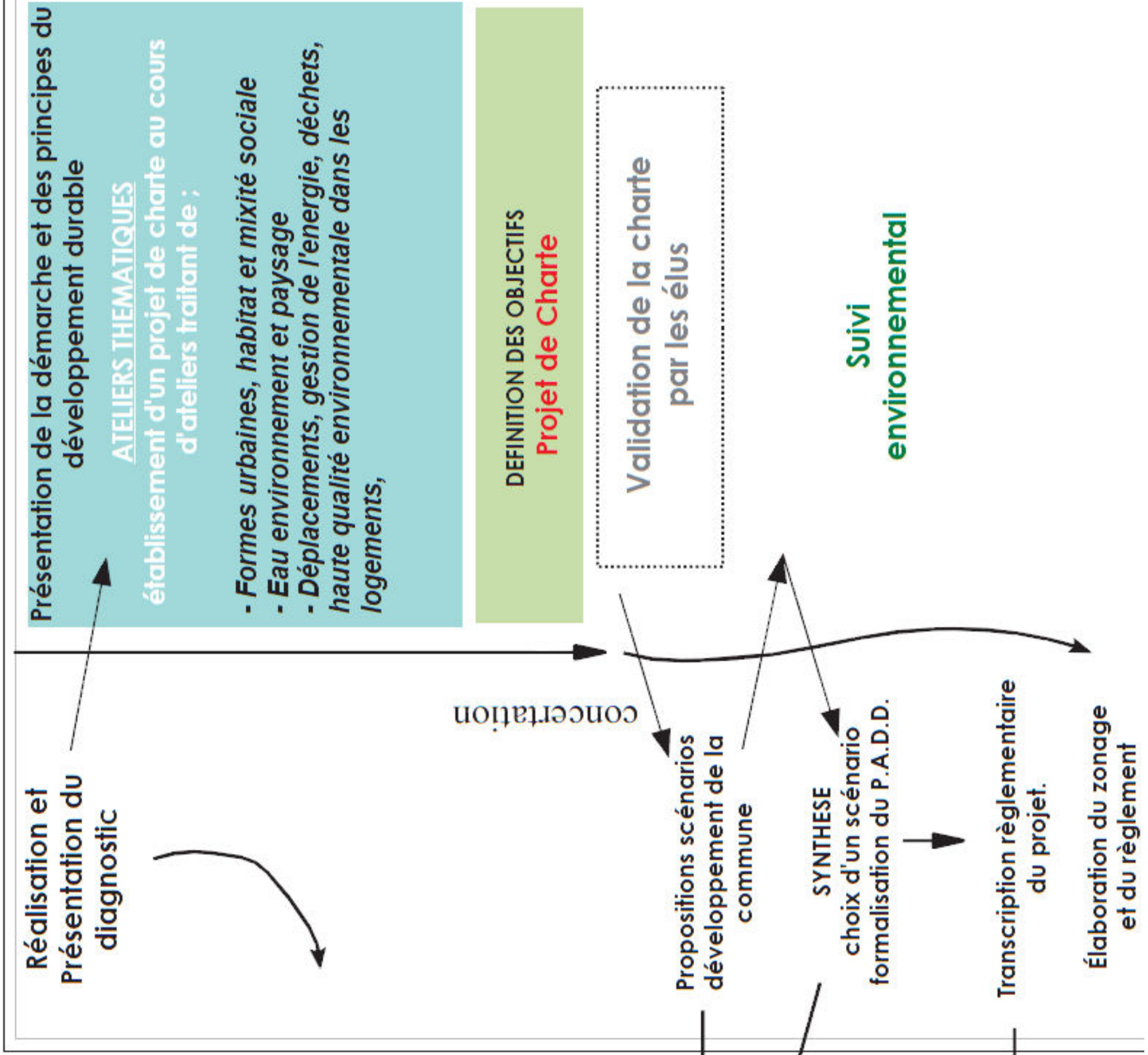
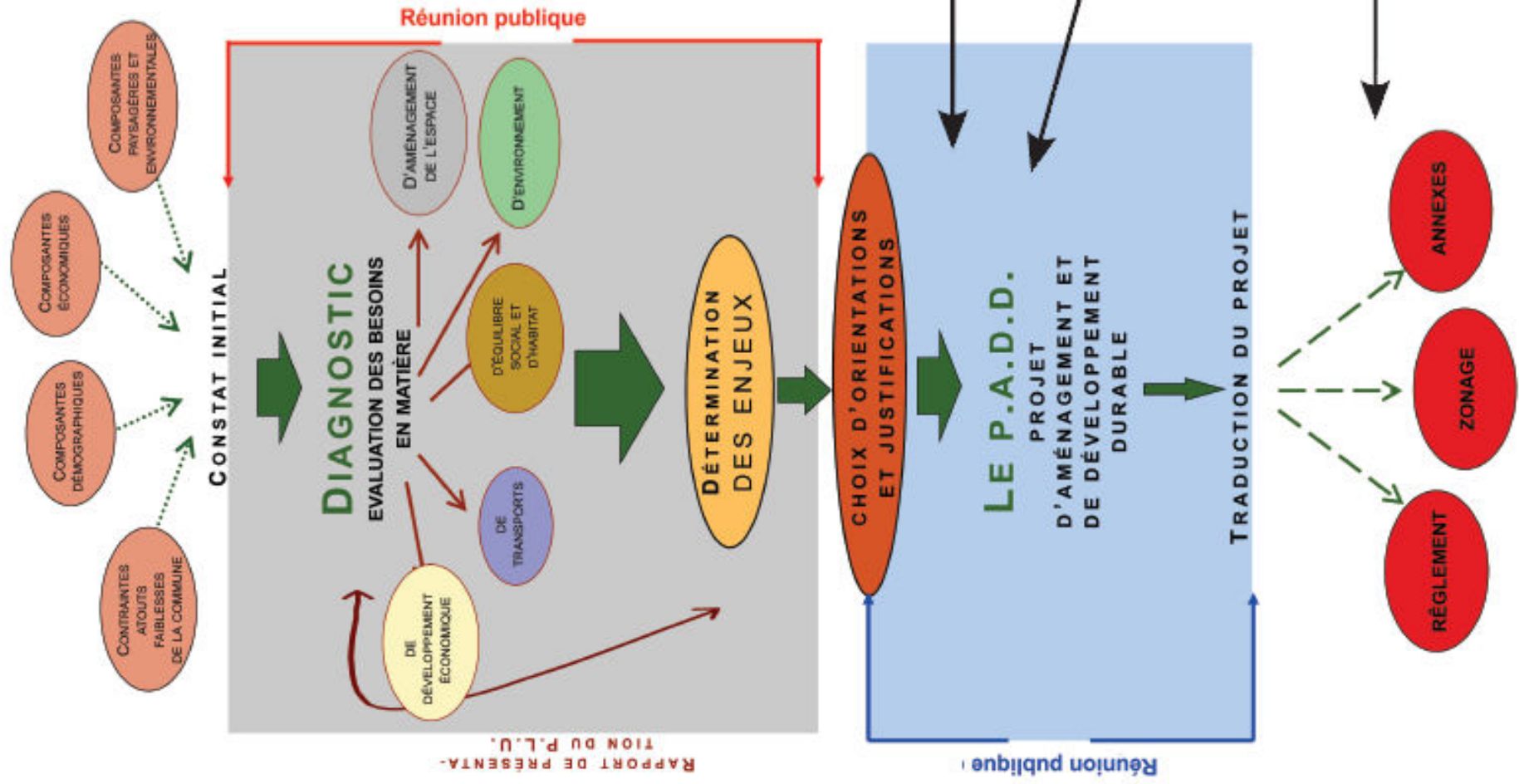
Enfin, l'AEU ® a fait l'objet d'une ouverture du groupe de travail à différentes personnes ressources habitant sur la commune afin d'enrichir davantage les réflexions.

Déroulement des ateliers

Des **ateliers thématiques** se sont déroulés en 4 réunions, associant des élus communaux et des personnes ressources résidant sur la commune ou agissant sur son aménagement et son développement (représentants des différents quartiers de Plérin au sein des conseils consultatifs de quartier) :

- **Réunion du 14 mars 2011 :**
 - **Présentation de la démarche**
 - **Thème 1- Habitat / formes urbaines / mixité sociale et fonctionnelle**
- **Réunion du 21 mars 2011 :**
 - Thème 2- Préservation de l'environnement (biodiversité), des paysages, et de la qualité du cadre de vie**
 - Thème 3- Gestion de l'eau : des solutions alternatives**
- **Réunion du 11 avril 2011:**
 - Thème 4- Économies d'énergie dans l'opération d'urbanisme et dans les constructions**
 - Thème 5- Déplacements**
 - Thème 6- Environnement sonore**
 - Thème 7- Gestion des déchets**

Ensuite, un **atelier d'élaboration de la charte d'objectifs environnementaux** a eu lieu **le 16 mai** avec les mêmes participants. La charte a fait l'objet d'une présentation en **commission d'urbanisme le 20 juin 2011**.



Au total, **une trentaine de personnes** ont participé à ces ateliers qui ont été un lieu de sensibilisation sur les enjeux du développement durable mais aussi d'échanges sur les orientations applicables sur la commune de Plérin

La finalité des ateliers a été de formuler d'abord de manière générale, puis au travers d'exemples photographiques, quelles réponses pourraient être apportées aux enjeux environnementaux de la commune concernant son aménagement et son développement dans les 10-15 années à venir.

Les ateliers thématiques ont été organisés en trois temps :

- 1- Présentation générale de la problématique permettant d'évaluer son importance, les responsabilités collectives, à des échelles plus globales et planétaires
- 2- Quelle est la réalité de la problématique au niveau du site et le degré de prise en considération observable sur le terrain par la collectivité
- 3- Débat sur les actions possibles, les pistes d'intervention, les objectifs généraux applicables aux projets au travers d'exemples photographiques choisies sur le territoire communal et en dehors.

Il a été demandé aux participants organisés en groupes de se positionner sur un choix d'exemples considérés comme positifs et transposables pour l'aménagement des futurs projets et de contre-exemples considérés comme négatifs et non adaptés ces exemples ont été ensuite présentés et justifiés aux autres groupes, fournissant la matière première à la charte d'objectifs environnementaux. Les exemples photographiques sélectionnés par les groupes permettent d'illustrer les dispositions de la présente charte.

Les ateliers suivants ont été l'occasion, toujours en travail de groupe, et sur la base des idées ressorties des ateliers thématiques, de formuler et de synthétiser le contenu des dispositions à retenir pour la charte d'objectifs environnementaux.



		Atelier n°1 du 22 mars (habitat, formes urbaines et mixité sociale)	Atelier n°2 du 29 mars (eau, paysage, environnement)	Atelier n°3 du 11 avril (déplacements, déchets, bruit, énergie)	Atelier n°4 du 16 mai (élaboration de la charte)
Pédron Robert	Maire adjoint	x	x	x	x
Del Zotto Miriam	Conseillère municipale	x	x	x	x
Burlot Joseph	Conseiller municipal	x	x	x	x
Le Tiec Suzanne	Conseillère municipale	x	x	x	x
Faisant Philippe	Conseiller municipal	x	x	x	x
Daniel Christine	Conseillère municipale	x	x		
Lefort Rémi	Directeur urbanisme ville	x	x	x	x
Bienvenu Guy	Conseil Consultatif de Développement Durable et Solidaire	x		x	x
Le Jallé Emilie	Conseil Consultatif de Développement Durable et Solidaire	x			x
Philippe Jean-Michel	Conseil Consultatif de Développement Durable et Solidaire				x
Guillosse Yves	Comité Consultatif de Quartier du Légué	x	x	x	
Ceschino Anne Murielle	Comité Consultatif de Quartier du Légué	x	x		x
Moy Robert	Comité Consultatif de Quartier de Plérin Centre	x	x	x	
Briou Viviane	Comité Consultatif de Quartier de Plérin Centre	x	x		
Le Pavec Josiane	Comité Consultatif de Quartier de Plérin Centre			x	x
Brunet Jackie	Comité Consultatif de Quartier du Sépulcre		x	x	x
Barazer Katia	Comité Consultatif de Quartier du Sépulcre	x	x	x	x
Le Mener Françoise	Comité Consultatif de Quartier du Sépulcre	x	x	x	x
Masson Gérard	Comité Consultatif de Quartier de St Laurent	x	x	x	x
Rannou Sébastien	Comité Consultatif de Quartier de St Laurent	x	x	x	x
Thoraval Jean Francois	Comité Consultatif de Quartier de Tournemine et des Rosaires	x	x	x	
Lamour Yvon	Comité Consultatif de Quartier de Tournemine et des Rosaires	x	x	x	
Hervy Henri	Club de l'amitié	x			
Laisné Sophie	Atelier du Canal	x	x	x	x
Rigaud Frédéric	Atelier du Canal	x	x	x	x
Bourry Anaïs	POLENN (bureau étude thermique)			x	



THEME N°1 : HABITAT, FORMES URBAINES, GESTION DE L'ESPACE ET MIXITE SOCIALE

■ Un projet durable qui préserve les terres agricoles et naturelles

1.1. Conserver différents usages de l'espace sur la commune, en préservant les espaces naturels et agricoles.

1.2. Mettre en place une politique de réserve foncière impliquant l'acquisition de terrains en commençant par un état des lieux du foncier, puis en définissant des orientations claires en matière d'affectation de ce foncier.

1.3 Favoriser le renouvellement urbain en facilitant l'implantation de formes urbaines jusqu'ici absentes de certains quartiers (par exemple des logements collectifs ou intermédiaires).

1.4 Economiser l'espace en maîtrisant la densité urbaine des nouveaux quartiers, par l'implantation de nouvelles formes de logements qui garantissent une réelle intimité et tranquillité pour ses résidents.

1.5 Identifier puis aménager les éventuelles dents creuses présentes dans le tissu urbain du bourg (centre équestre notamment), en développant l'urbanisation ou bien en créant des espaces publics conviviaux (parcs urbains par exemple).

Promouvoir des formes de logements compactes préservant l'intimité des habitants

